



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Vers une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour

***Webinaire « Les ressources en eaux souterraines profondes du sud du
Bassin aquitain » - 26 novembre 2021***

- . Restitution de l'étude socioéconomique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour**
 - . Démarche engagée vers la gouvernance des nappes profondes du bassin de l'Adour**
-

Document rédigé et diffusé par Mélanie Erostate

L'Institution Adour, établissement public territorial de bassin



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr

www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

- Créé en 1978 par les 4 départements concernés par le bassin de l'Adour : Landes, Gers, Pyrénées Atlantiques et Hautes Pyrénées
- Missions historiques
 - Protection contre les inondations
 - Augmentation et gestion de la ressource en eau
 - Lutte contre les pollutions
- Evolution des normes (*loi sur l'eau, DEC, loi EMA, etc.*)

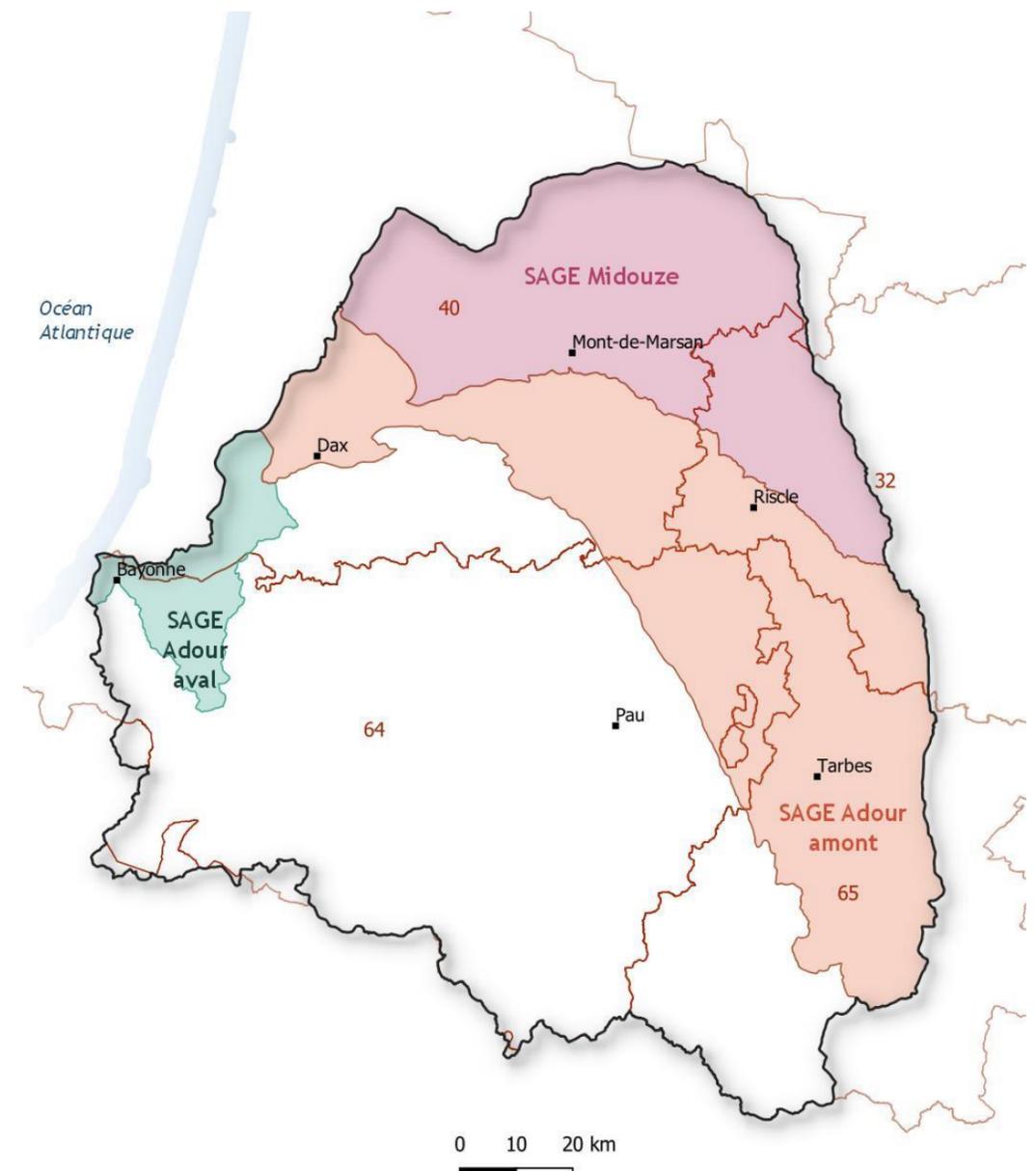


**Vers une gestion intégrée,
qualitative et environnementale**



Les missions actuelles

- 2007 : Labellisation « Etablissement public territorial de bassin » (EPTB)
- Les nouvelles missions :
 - La gestion quantitative de la ressource
 - La gestion des risques d'inondation
 - La gestion qualitative de la ressource
 - La gestion et la protection des espèces et de milieux
 - **L'organisation de la gestion intégrée**
 - L'organisation et la gestion de l'information, de la communication

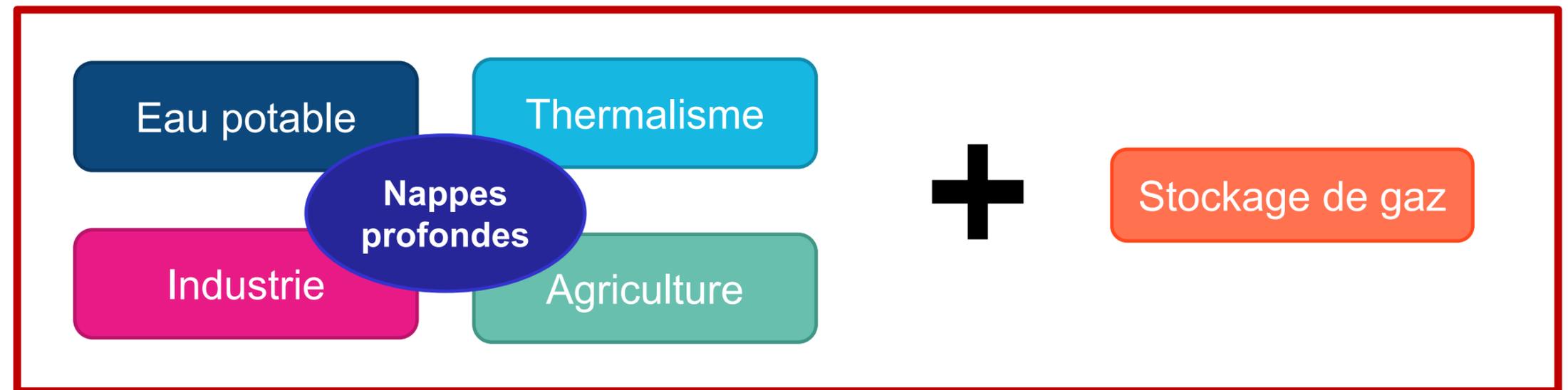


Étude socio-économique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour



Historique de la démarche

Changement climatique ?



- Sollicitation du Comité de bassin, à travers notamment la Commission territoriale nappes profondes → démarche de gouvernance concertée pour définir l'outil de gestion le plus adapté
- SDAGE Adour-Garonne 2017-2021 : démarche de gestion avant 2021 pour la nappe des sables infra-molassiques, avec ou sans le Paléocène associé



Etude socio-économique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour

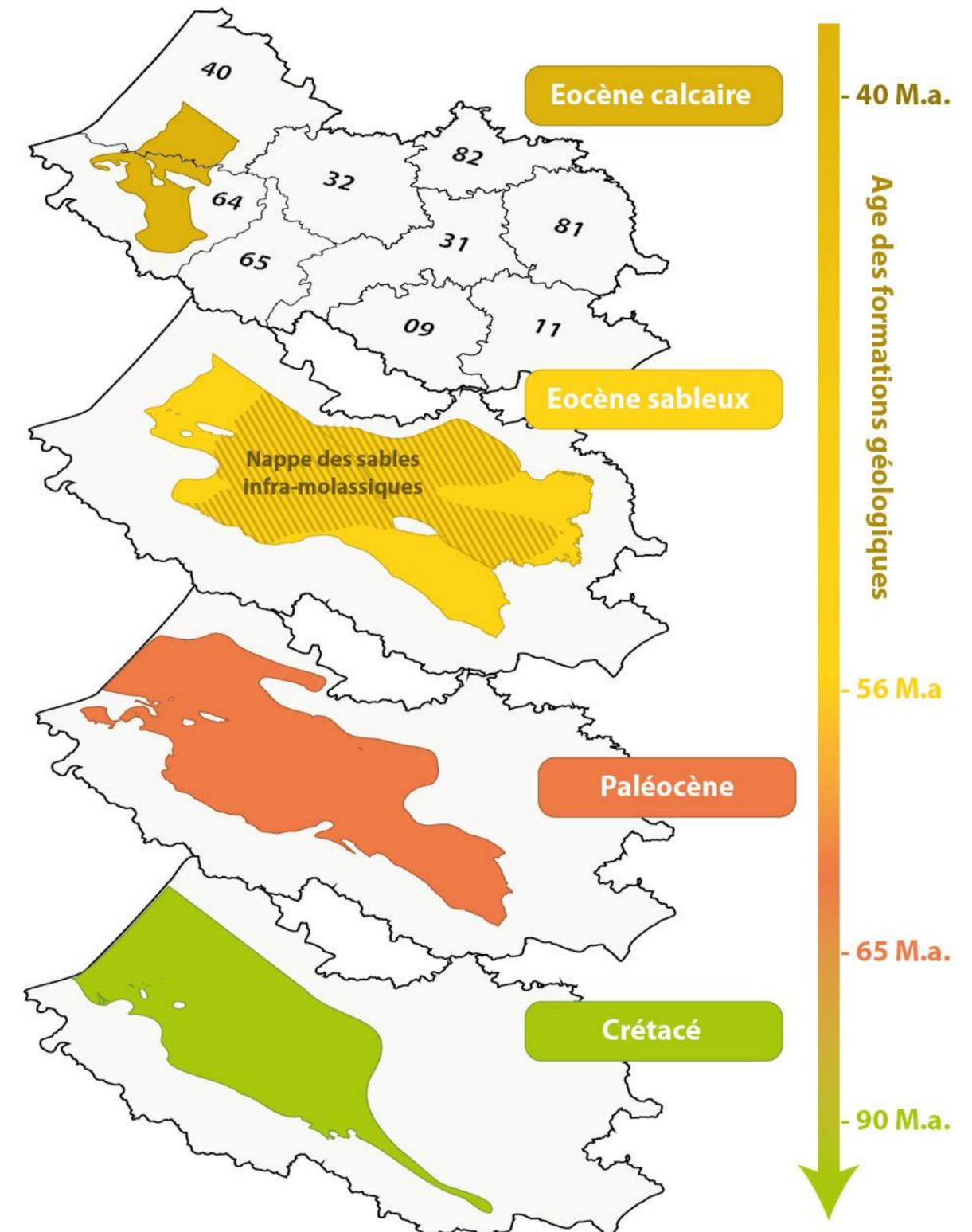
Convention de partenariat IA & BRGM, avec le soutien de l'Agence de l'Eau



Périmètre d'étude

- Initialement centré sur la nappes des sables infra-molassiques
- Connexions hydrauliques entre les nappes de l'Eocène, du Paléocène et du Crétacé

→ Etude élargie aux 3 niveaux aquifères

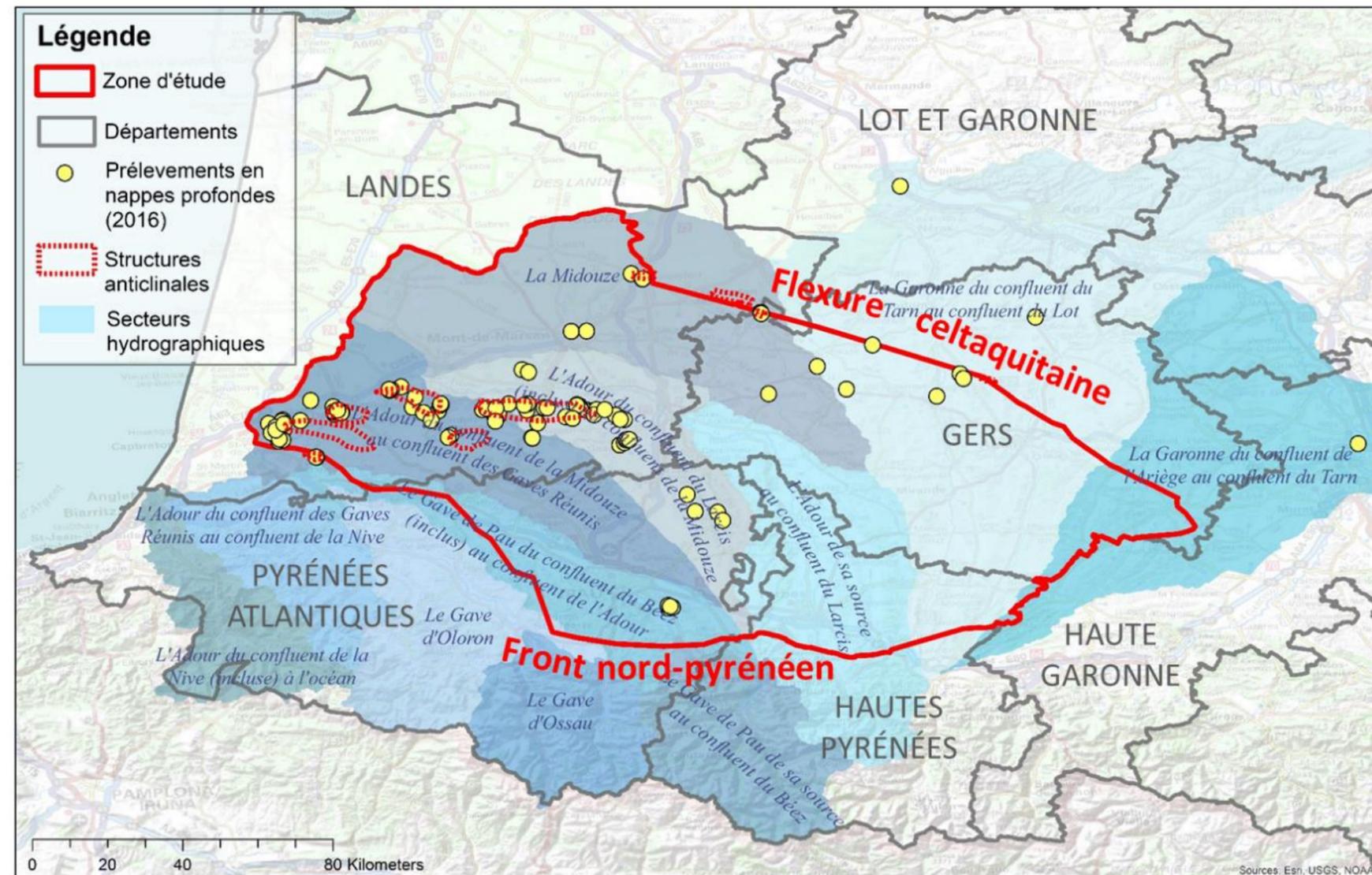


Périmètre d'étude

12 000 km²

Critères de définition :

- Géologiques, géographiques et/ou relatifs aux usages actuels et futurs
- 4 départements
- 2 régions
- 41 EPCI-FP



OBJECTIF PRINCIPAL

Faire émerger le dialogue entre les acteurs concernés afin de construire une vision partagée des ressources, de leurs usages et de l'intérêt stratégique et économique des nappes profondes pour le territoire.

 **1^{ère} étape d'une démarche plus durable**

RÉSULTATS ATTENDUS

- partage d'une **connaissance commune** sur les nappes profondes et leur fonctionnement ;
- **état des lieux des usages** actuels ;
- **compréhension mutuelle** par les acteurs des enjeux de gestion associés à leurs utilisations respectives des nappes ;
- engagement des acteurs dans une **réflexion prospective** (horizon 2050) sur l'évolution future des ressources et des usages sur leurs territoires et les objectifs de gestion à long terme des nappes profondes



Concertation menée

○ Acteurs mobilisés

- Usagers : Syndicats d'eau potable, chambres d'agricultures, ASA d'irrigation, OUGC, établissements industriels, établissements thermaux, Teréga
- Collectivités : Départements, Régions, EPTB
- État : AEAG, DREAL, DDTM, ARS

○ 3 ateliers de concertation :

- Décembre 2018 : Bilan et partage des connaissances avec les acteurs locaux → **Partage de l'état des lieux**
- Avril 2019 : Quelle utilisation des nappes : présentation d'un scénario tendanciel et pistes de gestion concertée → **Démarche prospective**
- Octobre 2019 : Discussion d'objectifs de gestion des nappes et de besoins d'actions ; discussion sur les outils de gestion existants.

→ **Rapport public de fin d'étude**



Principaux apports

1. Etat des lieux (données 2016)

Bilan des usages

- Usage eau potable majoritaire
- Fort poids économique du thermalisme
- Usage agricole ponctuel et concentré dans les Landes
- Utilisation du réservoir géologique : stockage de gaz (sites de Lussagnet et Izaute)

Eau Potable

16,8 Mm³/an dont :
- 83 % dans l'Eocène (dont SIM)
- 14 % dans le Crétacé
- 4 % dans le Paléocène

270 00 habitants desservis

70 000 habitants dépendants à 100 %

Thermalisme

3,2 Mm³/an dont :
- 74 % dans le Crétacé
- 18 % dans l'Eocène
- 8 % dans le Paléocène

226 M€ de chiffre d'affaire &
110 M€ de valeur ajoutée

3600 emplois

Industrie

1,4 Mm³/an dont :
- 90 % dans le Crétacé
- 3 % dans le Paléocène
- 7 % indéterminé¹

Géothermie & l'embouteillage d'eaux minérales

Agriculture

1,9 Mm³/an
& jusqu'à 2,8 Mm³ les années sèches

86 % des prélèvements sont effectués par 9 systèmes d'irrigation collectif

2000 ha irrigués, uniquement localisés dans les Landes (40)

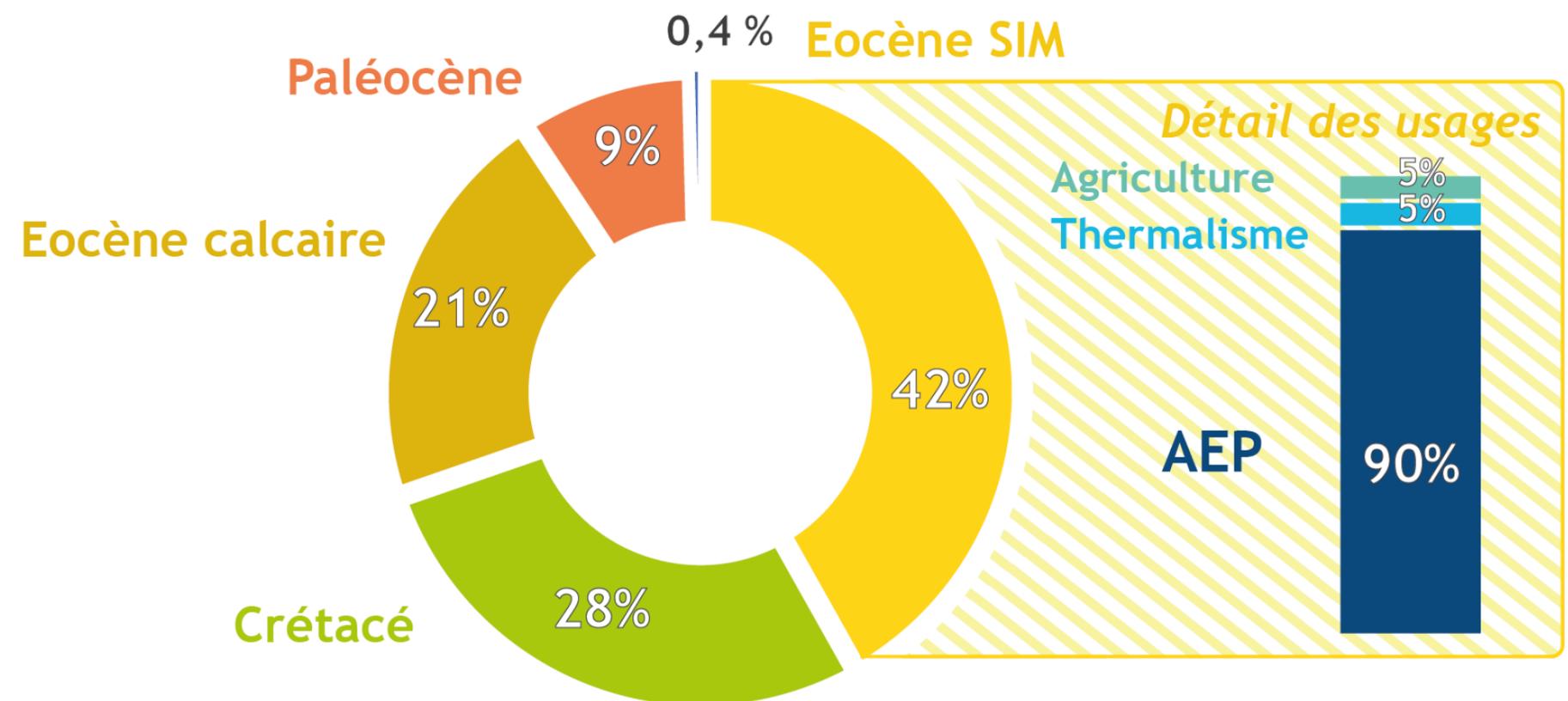
24 Mm³ prélevés/an

1. Etat des lieux (données 2016)

Bilan des usages

- Plusieurs ressources mobilisées, parfois au même endroit
- Sollicitation majoritaire de la nappe SIM (AEP principalement)

Prélèvements en nappes profondes par ressource

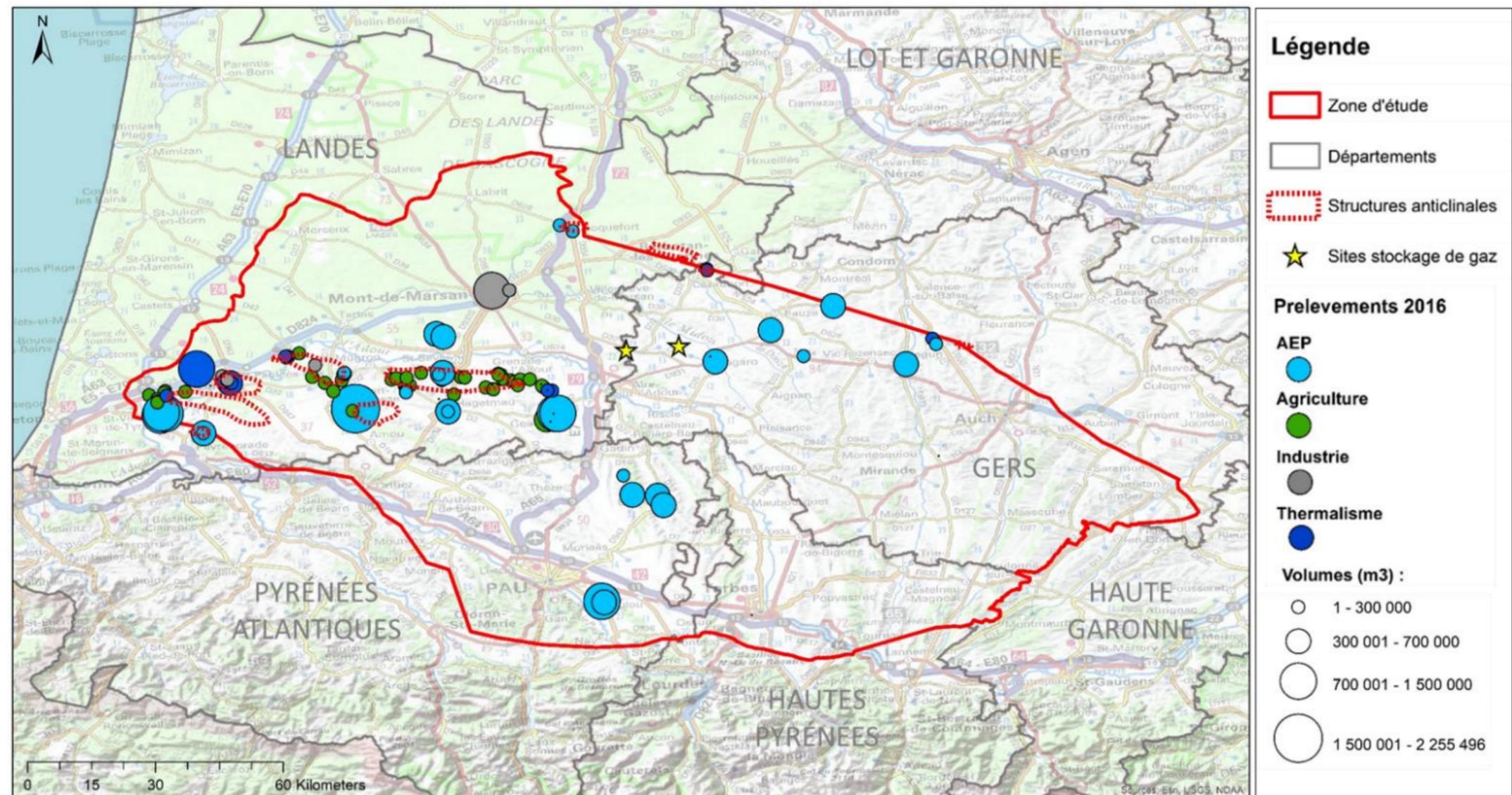


Principaux apports

1. Etat des lieux *(données 2016)*

Bilan des usages

- Synthèse des prélèvements
- Répartition spatiale inégale



Principaux apports

1. Etat des lieux (données 2016)

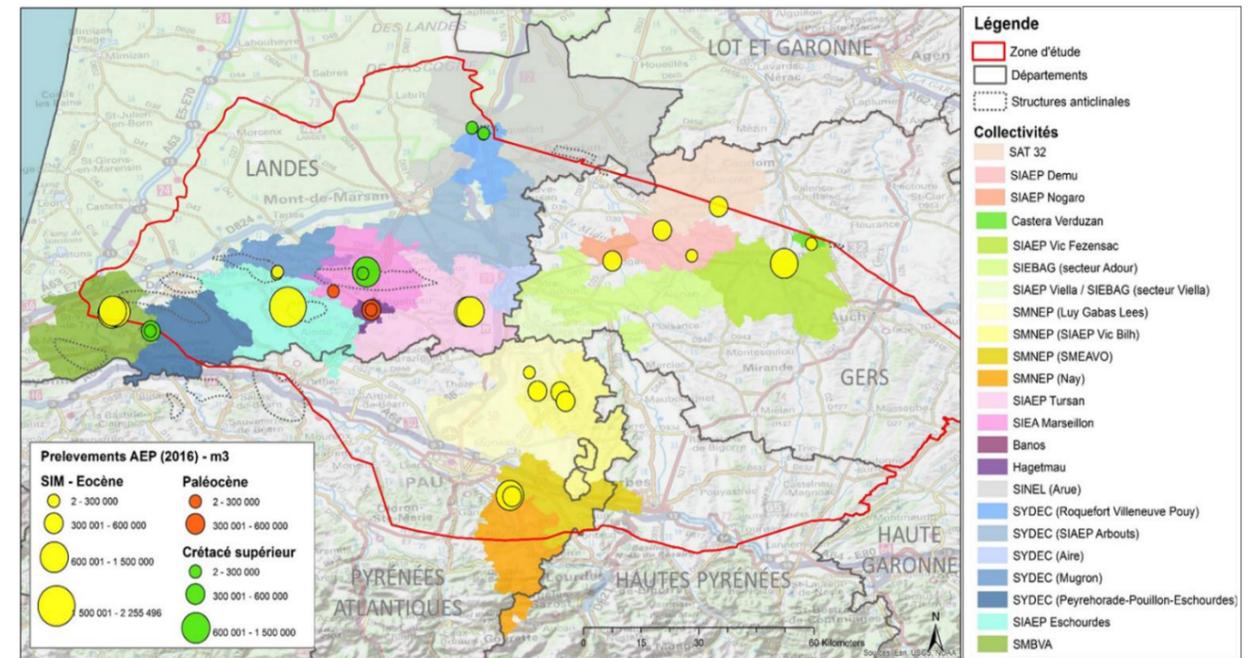
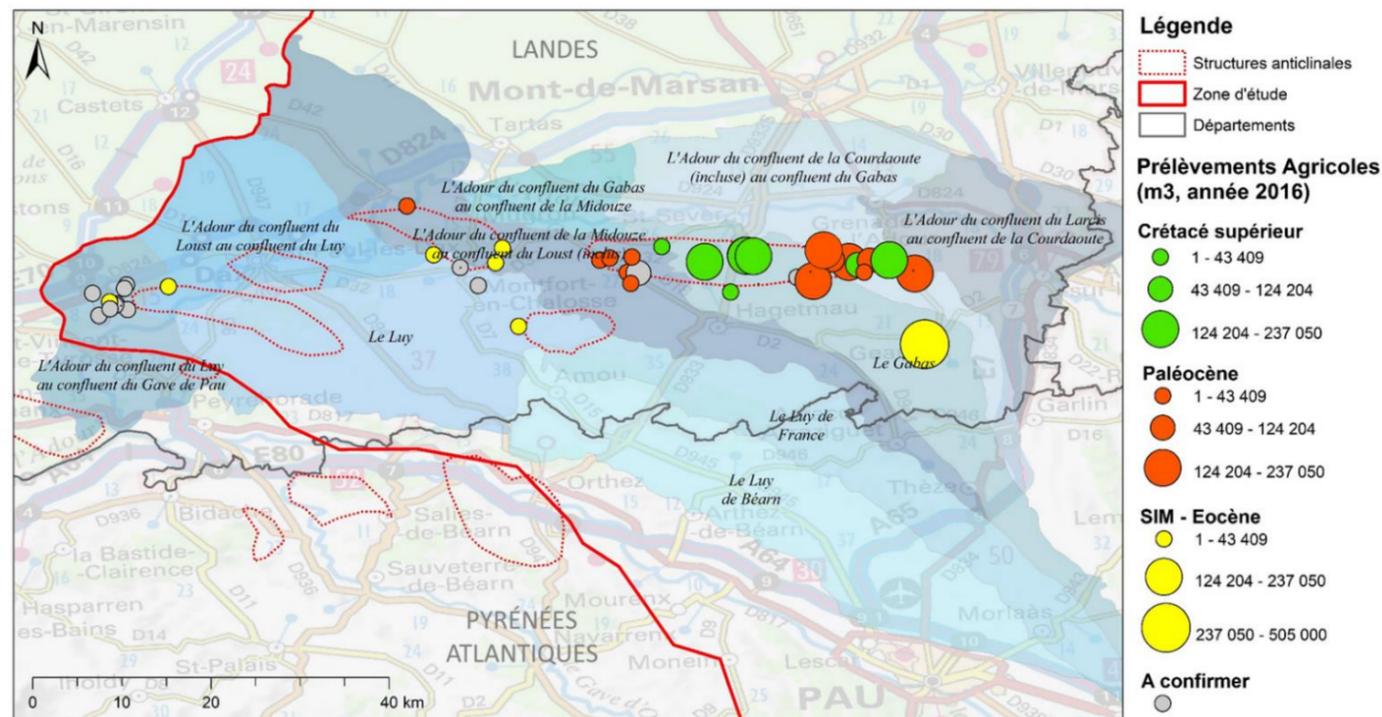
Bilan des usages

Eau potable

16 syndicats d'AEP concernés

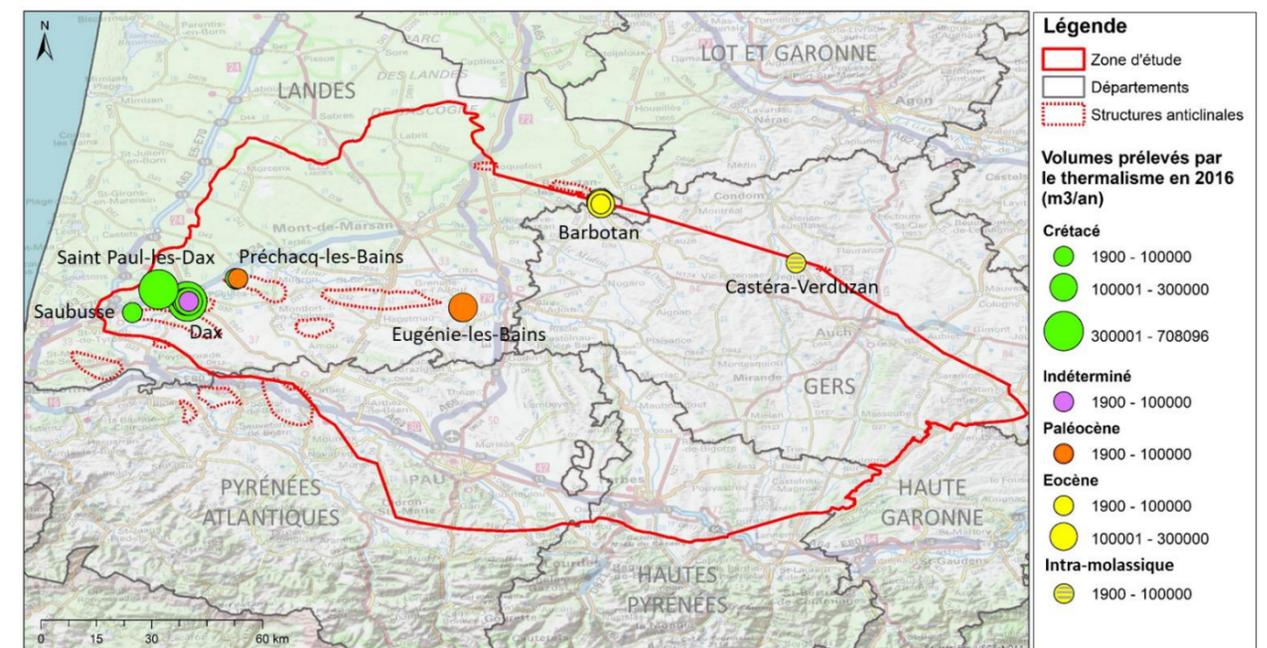
Agriculture

Localisation sud Landes



Thermalisme

7 stations thermales → Enjeu pour l'économie locale

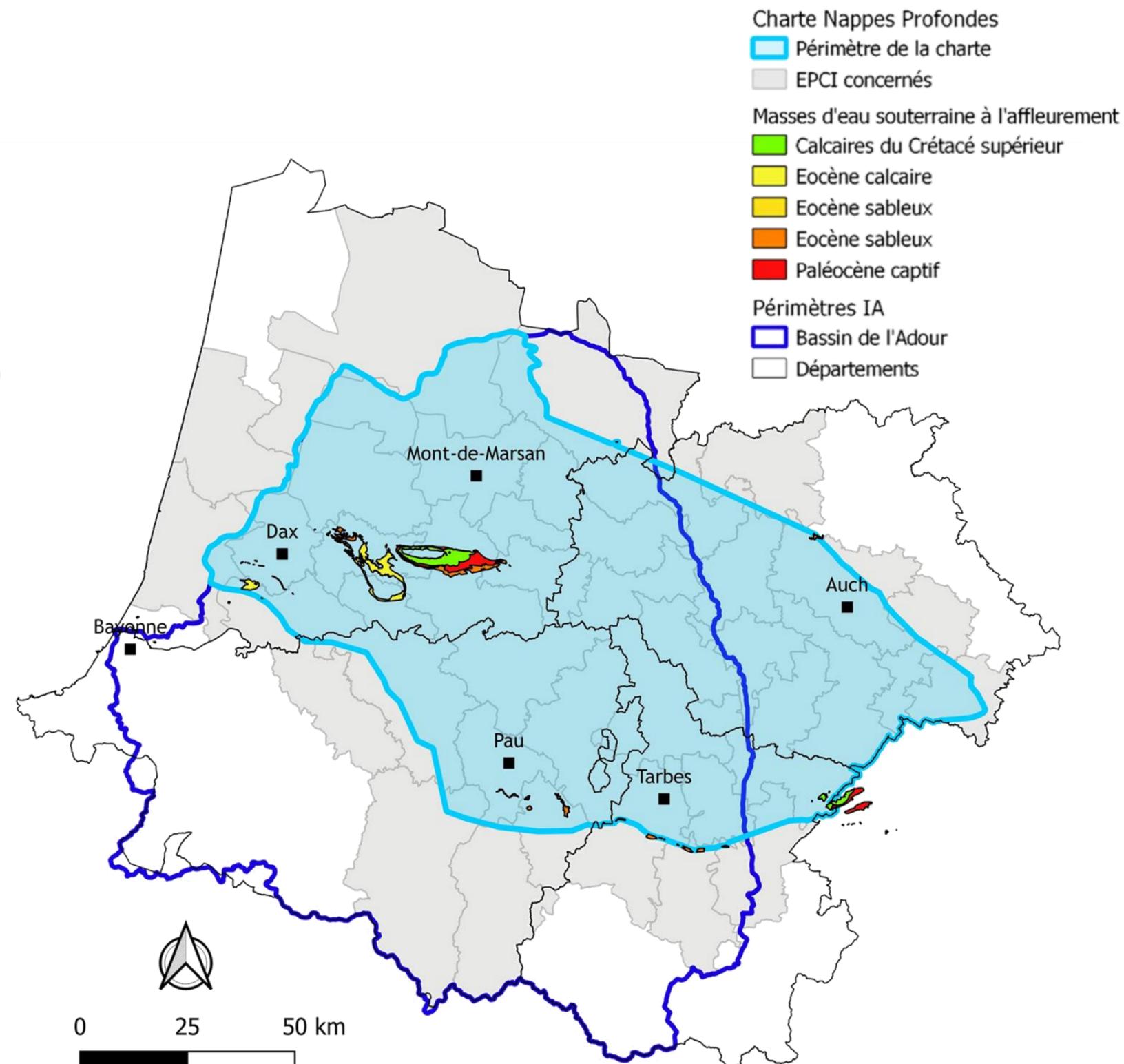


1. Etat des lieux *(données 2016)*

Protection des zones d'affleurement

- Nappes d'excellente qualité (peu de traitement, exploitation à moindre coût) plus facilement exploitables
- Vulnérabilité vis-à-vis des pollutions de surface
- Usages exigeants en terme de qualité (AEP et thermalisme)

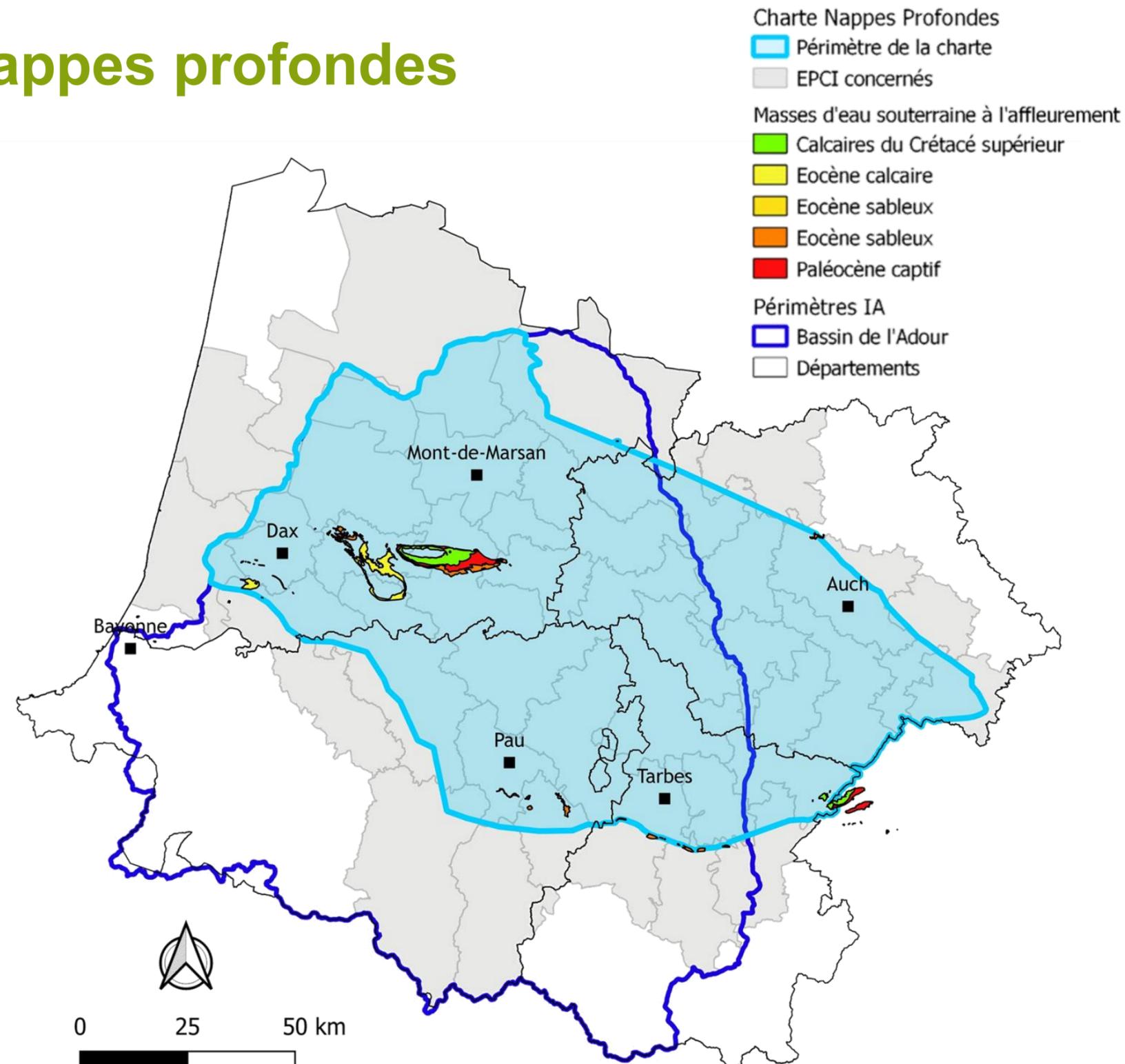
→ Consolidation et pérennisation des usages



Bilan sur les spécificités des nappes profondes

- Ressources **peu renouvelables**
- Possibilité d'**exploitation limitée**
- Exploitées pour des **usages exigeants** en terme de qualité
- Besoin de **gestion à l'échelle globale et à l'échelle locale**
- Ressource **stratégique pour le futur**

→ **Exploitation possible et souhaitable** mais dans le cadre d'une stratégie de **gestion partagée et durable à (très) long terme**



2. Démarche prospective

- Un atelier de réflexion prospectif pour :
- Envisager des évolutions possibles (démographie, changement climatique, évolution des activités..)
- Discuter d'un scénario d'utilisation des nappes « laisser faire »
- Réfléchir sur des principes de gestion durable des nappes profondes

OBJECTIF : DISCUTER !



2. Démarche prospective : le bilan

- Scénario « laisser faire » **jugé réaliste**

- Des impacts déjà connus aujourd'hui, réalistes pour l'avenir si rien n'est fait

- Enjeux de quantité et de qualité mis en évidence par les acteurs

- Principes/objectifs de gestion pour l'avenir

- Economies d'eau → enjeu central et demandera une politique
- Très volontariste (tarification incitative, rendements des réseaux...)
- Report de prélèvements ? → nécessaire prudence à garder (ne pas reporter le problème)
- Définition d'une utilisation durable nécessaire (exploitation acceptable)
- Vision à affiner pour chaque nappe concernée
- Priorité d'usages pour l'AEP et le thermalisme semble partagé par tous
- **Nécessité d'une démarche commune pour rassembler tous les acteurs**



3. Enjeux de gestion

- Un atelier de **réflexion sur les possibilités de gestion** pour :
 - Réfléchir/identifier les objectifs de gestion des nappes et les besoins d'actions
 - Présenter/discuter les outils liés à l'eau déjà existants

OBJECTIF : DISCUTER !



Proposition de dispositions du SDAGE Adour Garonne relatives à la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour

4

25 juin 2030

La Commission Nappes Profondes du Comité de bassin propose d'inclure dans le prochain SDAGE cinq dispositions relatives à la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour. Ces dispositions, présentées ci-dessous, pourront faire l'objet d'une définition plus précise dans le cadre d'un SAGE, si les acteurs du territoire décident d'initier l'élaboration d'un tel document. Elles sont pour l'instant mises en consultation, les acteurs du territoire concerné ayant jusqu'au 1^{er} septembre 2030 pour faire part de leurs avis sur le site <https://www.institution-adour.fr/nappes-profondes/consultation/>

Dispositions concernant la nappe des Sables Infra-molassiques et Paléocène

D 1 Les nappes des Sables Infra-Molassiques et du Paléocène (SIM&PA) sont identifiées comme une **ressource de secours dont l'usage doit être réservé à l'alimentation en eau potable des populations pendant les périodes de sécheresse**. L'exploitation de ces nappes étant supérieure à leur renouvellement, la baisse du niveau et leur tarissement à terme sont donc inéluctables. L'objectif de la gestion est de repousser le plus loin possible dans le temps cette échéance. Pour atteindre cet objectif, le SDAGE impose les règles suivantes :

D 1.1 Priorité d'usage

L'eau des nappes des SIM&PA doit être **réservée à l'usage eau potable et au thermalisme**. Les usages agricoles, industriels ou énergétiques doivent être supprimés. L'arrêt de ces usages sera progressif sur 10 ans et fera l'objet d'une compensation directe ou indirecte, dont les modalités sont à définir.

D 1.2 Economies d'eau

Toutes les mesures possibles d'**économie d'eau** doivent être mises en œuvre afin de réduire les prélèvements pour l'alimentation des réseaux publics et le thermalisme. Concernant les pertes en réseaux, l'indice linéaire de perte devra rester inférieur à **< valeur à définir >**. Les gisements d'économie d'eau devront être identifiés via des audits des consommations, réalisés par catégories d'usagers (domestiques, municipaux, industriels, tertiaire) et des actions mises en place pour réaliser ces économies (information, incitations économiques, réglementation). Concernant l'activité thermique, la consommation devra être réduite à **< valeur à définir >** litres par curiste et par jour.

D 1.3 Ressources de substitutions

La réduction des prélèvements dans les nappes des SIM&PA sera permise par le développement de **ressources de substitutions**. Les nappes captives de l'Helvétien et de l'Aquitainien dans les Landes seront en particulier sollicitées. Un dispositif de recharge artificiel sera développé dans la nappe alluviale de l'Adour, permettant de stocker en souterrain l'eau disponible au printemps. Les forages actuels seront maintenus mais leur utilisation sera **réservée aux périodes de sécheresse**, lorsque les ressources alternatives viennent à manquer. Ils pourront être exploités à hauteur de 10% de leur capacité le reste du temps.



3. Enjeux de gestion : le bilan

- **Des objectifs généraux de gestion partagés :**
 - Améliorer la connaissance pour mieux gérer
 - Gestion durable des prélèvements
 - Protection des ressources contre les pollutions
 - Principes de gouvernance pour une gestion commune
- **Des outils de concertation et de gestion présentés et discutés :**
 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
 - Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
 - Contrat de nappe
 - **Charte de gestion**



Plus-values de l'étude socio économique

- **Vision partagée de la ressource et des usages**
- **Fédérer un groupe d'acteurs** peu habitués à travailler ensemble
- **Compréhension mutuelle** des besoins des autres usages et liens avec les territoires voisins
- Confrontation de la vision des acteurs avec celle des experts scientifiques
- **Interdépendance** à une ressource commune
- **Prise de conscience des problématiques** actuelles et futures



Consensus sur le besoin d'engager une concertation pour la gouvernance des nappes profondes

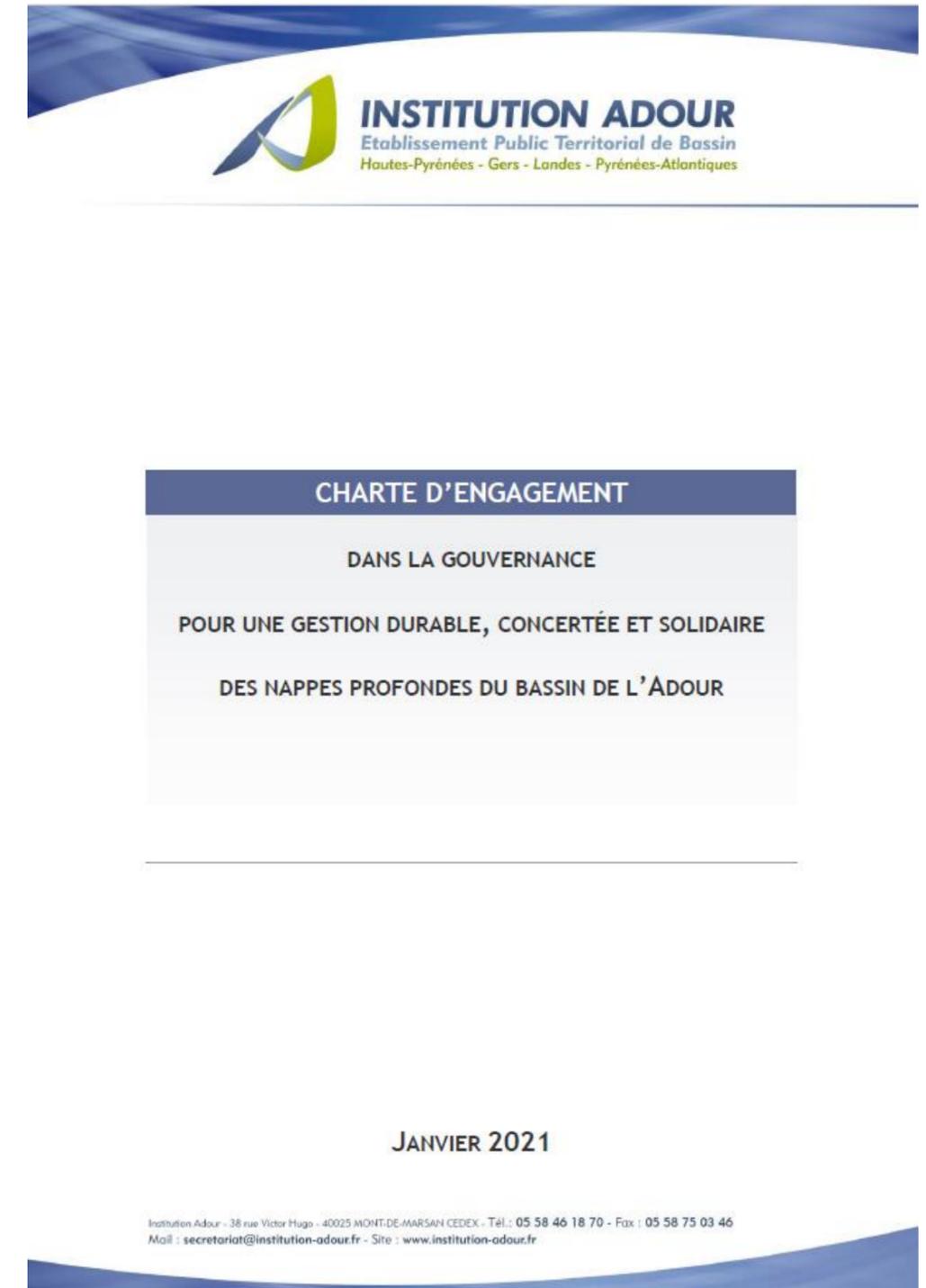


Démarche engagée vers la gouvernance des nappes profondes du bassin de l'Adour



Apports & engagements de la charte

- L'étude socio-économique : première étape, **prise de conscience**
 - Poursuivre le travail et les discussions
 - Evaluer l'opportunité et la faisabilité de mobiliser un outil de gestion
- La charte → **formaliser cette étape de transition**
- **Ne présage pas de la décision** prise à terme pour la gestion des nappes
 - Outil ? oui/non ? Lequel ?
 - Périmètre ?
 - Gouvernance
 - Moyen à mobiliser, etc.



Objectifs détaillés de la charte

- 1/ Formaliser l'engagement des acteurs du territoire dans la continuité de la dynamique engagée depuis 2018
- 2/ Définir les instances de travail politique et technique suite à l'étude socioéconomique et jusqu'au choix d'une formalisation plus durable de ce travail
- 3/ Maintenir une animation, portée par l'Institution Adour, dans le respect de la concertation avec les acteurs locaux
- 4/ Partager les premiers constats et enjeux identifiés pour ces ressources
- 5/ Définir l'outil de gestion adapté au contexte et aux enjeux



Gouvernance pour la mise en œuvre de la charte

Comité de pilotage

→ instance de discussion, validation,
décision élus et techniciens

- EPTB Adour
- Départements 32, 40, 64, 65
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Préfet coordonnateur de bassin
- DDT(M) 32, 40, 64, 65
- DREAL Nouvelle-Aquitaine et Occitanie
- Syndicats d'eau potable
- Chambres d'agriculture 32, 40, 64, 65
- Irrigadour
- Etablissement thermaux
- Teréga

Comité technique

→ instance de proposition et production
technique

- EPTB Adour
- Départements 32, 40, 64, 65
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Préfet coordonnateur de bassin
- DDT(M) 32, 40, 64, 65
- DREAL Nouvelle-Aquitaine et Occitanie
- Syndicats d'eau potable
- + autres acteurs en fonction ODJ



Groupe d'experts hydrogéologues
Comité d'information élargi



Diffusion et accompagnement de la charte

Etablir des liens de travail bilatéraux

- **Rencontre de tous les acteurs liés à l'eau potable et au thermalisme**
 - Meilleure compréhension des problématiques locales et respectives
 - Vision précise et détaillée de la situation pour l'eau potable (pression sur la ressource, mutualisation, interconnexion...)
 - Meilleure appropriation des connaissances hydrogéologiques par les acteurs
 - Susciter une parole libre et spontanée

 **Cadre de travail constructif**



Diffusion et accompagnement de la charte

Bénéficiaire de l'expérience consolidée d'autres territoires

- Concrétiser la prise de conscience → cerner les tenants et les aboutissants d'une gestion intégrée
- Éléments de réponses pratiques, techniques et financiers notamment
- Echanges plus spontanés
- Mise en évidence des lacunes et/ou besoins pour progresser dans la démarche
- Meilleure détermination des besoins de gestion du territoire



Travail d'animation technique et politique essentiel



Dynamique du territoire

- 38 acteurs sollicités
- 33 adhésions validées ou en cours

→ Implication du territoire dans la démarche

→ **Ambitions de gestion ?**

*EPTB Adour
Département des Landes / Gers / Pyrénées-Atlantiques / Hautes-Pyrénées
Régions Occitanie
Agence de l'eau Adour-Garonne
Préfecture des Landes / Gers / Pyrénées-Atlantiques / Hautes-Pyrénées
Préfecture de la région Occitanie / Nouvelle-Aquitaine
Syndicats d'eau potable
Etablissement thermaux
Chambres d'agriculture des Landes / Gers / Pyrénées-Atlantiques / Hautes-Pyrénées
Irrigadour
Entreprise TEREKA, stockage et transport de gaz naturel*



Vers la formalisation d'un outil de gestion adapté aux nappes profondes

- **Quelles ambitions ? Quel(s) outil(s) pour y répondre ?**
- Généralisation des problématiques de qualité et de quantité sur les ressources superficielles + effets du changement climatique
- Réguler le niveau d'exploitation d'aujourd'hui pour garantir l'exploitation de demain
- Préserver les secteurs de vulnérabilité (affleurements)
- Adéquation entre développement du territoire et disponibilité de la ressource



- **Cadre de gestion émanant du territoire, permettant d'accompagner son développement en sécurisant l'accès à la ressource**
- **Poursuite de la concertation sur l'année à venir**



Merci de votre attention !

Mélanie EROSTATE - Chargée de mission Nappes profondes
nappes-souterraines@institution-adour.fr
Tél.: 05 58 46 18 70 - Mobile : 06 87 21 34 57

<https://www.institution-adour.fr/> (pages dédiées sous l'onglet « Nappes profondes »)

